

■ [Modifier](#)

■ [Insérer](#)

■ [Enlever](#)

Article 35 – IMPLANTS

§ 1^{er}. Sont considérés comme relevant de la compétence des fournisseurs d'implants (U) :

...

E. UROLOGIE ET NEPHROLOGIE :

...

Catégorie 3

...

684191 684202 Cathéter à demeure (~~type Tenckhoff~~) en vue d'une dialyse péritonéale chronique U [238](#)

§ 16. Les dispositions relatives aux prestations suivantes sont d'application:

...

E. Urologie et néphrologie:

...

Catégorie 3:

...

Cathéter à demeure en vue d'une dialyse péritonéale chronique : 684191-684202

§ 18. a) Pour les prestations suivantes, l'intervention doit être considérée comme un forfait:

...

E. Urologie et néphrologie :

...

Cathéter à demeure en vue d'une dialyse péritonéale chronique: 684191-684202